## [VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement pour le petit chevalier (Tringa flavipes) en Ontario

2 3 4

5

1

Ce document constitue le programme de rétablissement pour le petit chevalier (*Tringa* flavipes), une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

6 7 8

## La disponibilité

9 10

11 12 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the Endangered Species Act, 2007 », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

13 14 15

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

16 17

## Le résumé du programme de rétablissement

18 19

20

21

22

23

24

25

Le petit chevalier (*Tringa flavipes*) est un oiseau de rivage gris-brun de taille moyenne, élancé, aux longues pattes jaunes et au bec noir et droit. Bien que d'apparence similaire, par comparaison avec le grand chevalier (*Tringa melanoleuca*), le petit chevalier est légèrement plus petit avec un bec plus court et plus fin, et il est plus grand que le bécasseau à échasses (Calidris himantopus) et le chevalier solitaire (Tringa solitaria). Le petit chevalier est inscrit comme espèce menacée sur la Liste des espèces en péril en Ontario (Liste des EEPEO). La raison de cette inscription est l'important déclin à long terme et à court terme observé dans les données du Relevé des oiseaux nicheurs.

26 27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

38 39

40

41

42

Le petit chevalier est présent dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Il se reproduit dans la région boréale et migre vers le sud jusqu'à des aires de non-reproduction en Amérique du Sud, en utilisant des aires de repos essentielles au Canada. La population du petit chevalier est en déclin dans tout le Canada à un taux de 2.4 % par an au cours des trois dernières générations (12 ans). En Ontario, les meilleures données disponibles semblent indiquer un déclin substantiel et accéléré de la population, probablement supérieur à 28 % entre 2007 et 2019, avec des déclins projetés de 20 à 60 % attendus au cours des trois prochaines générations. Le pourcentage de la population mondiale qui se reproduit dans la province est inconnu.

37

En Ontario, le petit chevalier se reproduit principalement dans les zones humides boréales au sein de paysages hétérogènes. L'habitat de reproduction approprié est varié et peut consister en des peuplements ouverts d'épinettes noires (*Picea mariana*) et de mélèzes (Larix laricina) parsemés d'étangs et de zones rocheuses, des tourbières, des prairies humides et de la taïga, ainsi que des forêts comprenant de grandes tourbières basses ouvertes avec des tapis flottants. L'espèce montre une certaine fidélité au site, les jeunes et les adultes revenant généralement sur les mêmes

43 44 sites de reproduction. Le petit chevalier a des domaines vitaux de plusieurs dizaines de 45

kilomètres carrés en moyenne, la taille variant selon la qualité de l'habitat. Son habitat

- de repos consiste en une variété de zones humides naturelles et artificielles, y compris
- 47 les rivages d'eau douce et marins, les plaines calcaires, les vasières, les estuaires
- 48 fluviaux, les étangs et les lacs salins peu profonds, les étangs d'épuration et les
- 49 paysages agricoles. En dehors des périodes de reproduction, le petit chevalier utilise
- des habitats aquatiques naturels et anthropiques estuaires, plaines côtières, vasières,
- 51 marécages, rives de lacs et de rivières, étangs d'épuration, réservoirs, étangs salés
- 52 intérieurs, rizières inondées, etc.
- La chasse aux oiseaux dans la voie migratoire de l'Atlantique pendant la migration et
- dans les zones de non-reproduction dans le nord de l'Amérique du Sud est la menace
- la plus importante pour l'espèce. D'autres menaces majeures pèsent sur le petit
- chevalier, notamment la perte et la dégradation de l'habitat et le changement
- 57 climatique. Les menaces qui pèsent sur le petit chevalier sont omniprésentes et se
- 58 manifestent sur les sites de reproduction, de halte migratoire et de non-reproduction
- dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce. L'espèce peut être particulièrement
- of vulnérable à l'effet cumulatif de ces menaces associées aux caractéristiques du cycle
- 61 biologique de l'espèce et à son faible rendement reproductif, qui peuvent réduire sa
- 62 condition physique et sa capacité de reproduction.
- Le but de rétablissement à court terme recommandé pour le petit chevalier est de
- ralentir le taux de déclin d'ici à 2036 (au cours des 12 prochaines années, soit trois
- 65 générations), tandis que le but de rétablissement à long terme recommandé est
- d'atteindre et de maintenir une population stable et autonome en Ontario d'ici 2064 (d'ici
- 40 ans, soit dix générations).

69

70

71

72

73

74 75

76

77

78

79

80 81

82

83

84

85

86

- 68 Les objectifs de rétablissement recommandés sont les suivants :
  - 1. Promouvoir l'intendance, l'éducation et la sensibilisation du public au petit chevalier en Ontario et dans le monde par une collaboration locale, nationale et internationale.
  - 2. Identifier et protéger l'habitat de reproduction du petit chevalier et les principales aires de repos et d'escale en Ontario.
  - Combler les lacunes en matière de connaissances afin de mieux comprendre les tendances des populations, l'habitat, l'écologie, les besoins, les voies migratoires et les menaces.
  - 4. Inventorier et surveiller les populations et l'habitat du petit chevalier en Ontario et ailleurs, et rendre compte de leur état afin d'orienter et de suivre les progrès des activités de rétablissement.

L'élaboration d'un règlement sur l'habitat du petit chevalier en Ontario nécessite de combler les principales lacunes en matière de connaissances. Toutefois, en attendant que ces lacunes soient comblées, il est recommandé de prendre en considération les zones suivantes dans l'élaboration d'un règlement sur l'habitat du petit chevalier en Ontario :

1. Pour l'habitat de nidification, une zone radiale de 6 km à partir d'un nid confirmé ou d'une observation du petit chevalier avec des éléments attestant une

reproduction confirmée, probable ou possible, jusqu'à ce qu'il soit confirmé qu'elle n'a pas été utilisée pendant deux années consécutives.

2. Pour les habitats de repos et d'escale, toute zone où le petit chevalier est observé pendant 15 jours consécutifs ou plus au cours de la période de migration (de la mi-juin à la mi-septembre pour la migration vers le sud et de la mi-mars au début du mois de mai pour la migration vers le nord).

Il est recommandé d'actualiser la zone réglementée au moment où seront disponibles des renseignements supplémentaires sur les principaux sites de halte migratoire et de repos et une carte à l'échelle du paysage de l'habitat de reproduction en Ontario.